

Référence
2022/08
Objet de la délibération
Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} février 2022
Membres du Conseil Municipal
En exercice : 15 Présents : 14 Qui ont pris part au vote : 14
Date de la convocation
29 mars 2022
Vote
A la majorité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mil vingt-deux, le cinq du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni exceptionnellement au sein de la salle polyvalente pendant le temps des travaux du Centre-ville, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie provisoire conformément à la Loi.

Présents : Olivier TURPIN, Maire – Mélanie DAZIN-DESLANDES, Thierry MASQUELIER, Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Adjoint – Audrey VANHERSECKE, Thibault TISON, Alexia GAILLET, Jean-Claude HAUTCOEUR, Sabrina WATRELOT, Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Isabelle DESCAMPS, Jacques DURIEU, Conseillers municipaux.

Excusé : Aimé DUQUENNE

A été nommée secrétaire de séance : Mélanie DAZIN-DESLANDES.

DÉLIBÉRATION N°2022-08 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} FÉVRIER 2022.

Monsieur le Maire propose à l'approbation de l'Assemblée le procès-verbal ci-après :

Introduction :

Monsieur le Maire prend la parole :

« Bonsoir à tous. Il est 19h07, nous pouvons donc débiter ce premier Conseil de l'année.

Je vais commencer par faire l'appel (**Chaque conseiller présent répond distinctement « présent(e) » à voix haute**). Philippe SIMOENS donne procuration à Hélène HEROGUER ; Alexia GAILLET donne procuration à Mélanie DAZIN-DESLANDES.

J'ai besoin, pour m'assister, d'un ou d'une secrétaire de séance. Qui est volontaire ? (**Madame DAZIN-DESLANDES lève la main**) Mélanie ? Merci !

Délibération 2022-01 : Nous allons commencer par la première délibération avec l'approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre. Je ne sais pas si vous avez des remarques ou des modifications à y apporter ? Non ? Donc nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? (**Personne**). Qui est contre ? (**Personne**). Qui est pour ? (**13 mains levées et deux pouvoirs « pour »**). Unanimité, merci.

Délibération 2022-02 : Délibération suivante. Le lotissement de la « Clef des Champs » est actuellement en cours d'extension. En effet, un permis de construire a été délivré au promoteur « Loginor » pour la construction de dix maisons dans la continuité des soixante-dix-sept logements existants. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal. Donc il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours, de la Poste et d'autres Services Publics ou Commerciaux ou encore la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation. Le nom proposé est donc « Allée des Roses ». Je ne sais pas ce que vous en pensez ? Nous restons dans la continuité du thème botanique. « Allée des Roses » convient à tout le monde ? Oui ? Donc c'est parfait ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, prend la parole :

« Il y a peut-être d'autres propositions ? ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Je ne sais pas. S'il y a d'autres propositions, on les écoute ».

Monsieur DURIEU, Conseiller Municipal, prend la parole :

« Allée des Rosiers ? ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Oui, Allée des Rosiers. Non ? Donc « Allée des Roses » c'est bon ? Très bien. Pour la numérotation, vous avez reçu un plan avec votre convocation ; je vous propose de commencer par le numéro un avec la maison de gauche, celle qui est un peu avancée, comme on le voit sur le plan. Donc de commencer par le numéro un et d'aller en suivant, c'est-à-dire, un, deux, trois, quatre, cinq, et ainsi de suite. Exactement comme les numéros de la Clef des Champs. Le plan est dernière moi ».

Monsieur DURIEU, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« On ne fait pas des pairs et impairs d'un côté et de l'autre ? ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« C'est aussi la question, est ce que l'on fait pairs et impairs ou pas ? ».

Monsieur DURIEU, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« On n'est pas obligé ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Oui, sachant que le Lotissement actuel, ce n'est pas comme ça. Comme la « Clef des Champs » est numéroté en allant, nous nous sommes dit pourquoi ne pas continuer sur le principe de numérotation, c'est-à-dire, un, deux, trois, en suivant ».

Madame DAZIN-DESLANDES, Adjointe au Maire, prend la parole :

« Partout, les Tilleuls c'est comme ça aussi ! ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Les Erables c'est pareil, il n'y a pas pairs et impairs, les Bouleaux non plus ».

Monsieur DURIEU, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« C'est parce que parfois, il y en a qui dise que d'un côté de la rue c'est pair, de l'autre côté c'est impair ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, prend la parole :

« Oui mais pour des petits bouts de rue comme ça ! ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Oui, donc c'est pour ça, on s'est dit que c'était peut-être plus facile de continuer à numéroté en suivant. Donc on commencerait par la gauche, avec la maison un peu avancée, qui porterait le numéro un et ainsi de suite. **(Monsieur MASQUELIER se lève afin de montrer sur le plan projeté le sens de numérotation)** Cela convient à tout le monde ? Et bien c'est parfait, nous sommes donc tous d'accord pour la numérotation et le nom. Merci.

Délibération 2022-03 : La délibération suivante, la troisième, sur les CEE, les Certificats d'Economie d'Energie. Donc pour cette délibération, je laisse la parole à Thierry ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Bonsoir à tous. Alors, les Certificats d'Economie d'Energie, moi je ne savais pas ce que c'était au départ. Je me suis documenté pour tout le monde. C'est un dispositif qui constitue l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la demande énergétique, c'est-à-dire que ce dispositif repose sur une obligation triennale de réalisation d'économie d'énergie. Un certificat égale un kilowatt heure d'économie réalisée. Ce dispositif est à disposition des particuliers mais aussi des industriels et des Collectivités. Les Certificats sont attribués sous certaines conditions, par les services du Ministère chargé de l'économie, aux acteurs éligibles et réalisant des opérations d'économie d'énergie. Donc en fait, ils calculent les certificats sur le nombre de kilowatt que nous avons économisé par des travaux d'isolation par exemple, ou des remplacements de chaudière. Les obligés, c'est-à-dire les entreprises qui ont des obligations par rapport à l'Etat vis-à-vis de ces économies d'énergie, ont également la possibilité d'acheter des certificats d'économie d'énergie à d'autres acteurs ayant menés des actions d'économie d'énergie. C'est dans ce cadre que la Métropole Européenne de Lille a proposé ses services pour que l'on regroupe

l'ensemble des certificats d'économie d'énergie des différentes communes qui adhèrent au dispositif pour négocier d'une meilleure manière, le plus grand nombre de certificats d'économie d'énergie auprès des entreprises et en tirer le meilleur prix en se regroupant. La convention qui vous a été transmise en préparation de ce Conseil prévoit et décrit le dispositif de valorisation de ces certificats d'économie d'énergie groupés, avec le détail article par article. Je ne vais peut-être pas les passer en revue, je ne sais pas si ça a un intérêt. Et donc la délibération qui nous est proposée aujourd'hui consiste à adhérer à ce dispositif et à signer cette convention. Il y a déjà un tarif, Monsieur le Maire, c'est ça, qui a été établi ! Les membres du regroupement percevront une recette nette minimum déduite des frais de gestion de 6,47 euros par mégawatt généré par ces certificats d'économie d'énergie. Alors, je suis incapable de vous dire quel est le cours des certificats, ne me questionnait pas trop là-dessus ; par contre, on fait confiance au service mutualisé de la MEL pour obtenir le meilleur prix de rachat de ces certificats. Est-ce que j'ai été clair ? ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Très clair Thierry ! »

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Oui ? Il y a peut-être des questions ? ».

Monsieur DURIEU, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Je comprends pas bien à quoi ça sert ! ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« C'est pour les économies d'énergie tout simplement. C'est pousser à faire des économies d'énergie ; pour tous les kilowatts économisés, une partie nous est reversée, c'est donc un bénéfice »

Monsieur DURIEU, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Et les particuliers également ? ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Oui les particuliers également ! ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Ou bien tu touches les aides de l'Etat en direct, ou bien, si tu ne les prends pas, tu as des certificats que tu peux revendre après à des obligés, c'est-à-dire qu'il y a des groupes comme ENGIE et autres qui sont des opérateurs qui ont des obligations annuelles vis-à-vis de l'Etat. Et donc quand ils n'en ont pas fait assez, ils vont en acheter à droite à gauche. C'est comme s'ils subventionnaient les actions d'économie d'énergie. Donc il y a un marché des CEE qui s'est établi et donc, si tu veux, tu as intérêt à en proposer au plus grand nombre pour un meilleur prix, si tu es tout seul à Gruson ».

Monsieur DURIEU, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Mais comment on arrive à calculer ça nous en tant que Commune par exemple ? ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« C'est une bonne question ! On fait un peu confiance à la MEL sur cette question, en se disant que plus il y en aura et plus on aura de prix ».

Monsieur DURIEU, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Oui mais par exemple, on se dit qu'on va changer des fenêtres à l'école, ou des choses comme ça, comment ça se passe ? ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Ça sera en fonction des coûts indiqués sur les factures précédentes et les coûts indiqués sur les nouvelles factures. On verra alors si l'on fait des économies. Effectivement à l'école, là on pourra le voir tout de suite ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Oui c'est vrai que ça ne concerne pas les nouveaux bâtiments, mais ça concerne des actions comme des remplacements de châssis, des renforcements d'isolation en toiture, des choses comme ça ; l'éclairage public également. Donc, au lieu de récupérer ces certificats et de les revendre, on en aura peut-être une centaine, je n'en sais rien, et bien on laisse la MEL les gérer pour nous en regroupement et cela nous permet d'obtenir un meilleur

prix au moment de la valorisation de ces certificats. Donc, on vous propose d'adhérer à la démarche de la MEL. Je vais peut-être repasser la parole à Monsieur le Maire ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Merci Thierry ! Nous allons effectivement passer au vote pour l'adhésion de la Commune à ce dispositif métropolitain, si vous n'avez plus de question. Qui est pour ? **(13 mains levées et deux pouvoirs « pour »)**. Unanimité, merci !

Délibération 2022-04 : La délibération suivante, sur la fourrière animale. Il convient de distinguer deux activités : - l'activité de fourrière qui est une obligation des communes et - l'activité de refuge qui est une activité privée. Donc en pratique, les deux activités sont liées, vous vous en rendez bien compte : les animaux en fourrière sont après un délai de sept à quatorze jours, accueillis en refuge pour adoption. Sur l'arrondissement de Lille, le Service Public de gestion des animaux errants, relevant des pouvoirs de police des maires, est assuré par la LPA sur deux sites : donc le site de Lille, et le site de Roubaix. Le site de Roubaix regroupe quatre-vingt communes dont Gruson. Le bâtiment de Roubaix se situe 6 Quai de Gand et ne répond plus du tout aux normes en vigueur. Le site mesure environ 2 500 mètres carré. Le 20 janvier 2021, un dégât des eaux a contraint, en urgence, la suspension d'une partie de l'activité sur le site, impactant l'activité de fourrière animale, principalement affectée aux urgences. Dès lors, il est apparu nécessaire de trouver au plus vite une solution pour permettre aux activités de la LPA de fonctionner à nouveau. Sous l'égide de la Métropole Européenne de Lille, un travail s'est donc engagé et s'articule autour de deux phases aussi incontournables l'une que l'autre : - la première qui est une solution de relocalisation provisoire et - la seconde, une phase de relocalisation pérenne par le biais de la construction d'un nouveau bâtiment. La solution provisoire, d'un montant de 666 000,00 euros, est financée par la MEL et la Région. Sa mise en œuvre est portée par la SEM Ville Renouvelée, qui est le propriétaire actuel. Pour ce faire, des locaux modulaires ont été installés sur un terrain mitoyen du site actuel ; et l'inauguration de ces locaux a eu lieu le 26 novembre 2021. Parallèlement à ce travail, il est nécessaire de construire un équipement pérenne aux normes, sur un site en cours d'identification. On a deux pistes, mais on en parlera plus tard. L'outil le plus pertinent pour permettre aux communes concernées d'agir de façon mutualisée, est la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, c'est-à-dire un SIVU. La création de ce SIVU permettra de lancer une AMO, une Assistance à Maitrise d'Ouvrage, et de réaliser l'équipement nécessaire. Lors d'une réunion organisée le 29 novembre 2021 à la MEL, en présence du Secrétaire Général de la Préfecture, il a été rappelé que la gestion d'une fourrière animale est une compétence obligatoire des Maires. La Préfecture a aussi rappelé, par courrier en date du 25 octobre 2021, que les communes qui choisiraient de ne pas adhérer au futur SIVU de gestion de fourrière animale, seraient tenues de justifier le respect de l'exercice de cette compétence. Ainsi, l'ensemble des quatre-vingt communes ayant conventionné avec la LPA sur le site de Roubaix, ont été sollicitées pour rejoindre également cette structure juridique mutualisée et donc pour délibérer en ce sens. Aujourd'hui, je vous demande d'acter le fait d'engager les démarches et de s'impliquer dans la création de ce SIVU avec les autres communes. Avez-vous des questions sur cette délibération ? »

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Quel est le coût pour la Commune ? Parce que l'on est obligé de le faire sinon on doit prendre la compétence et avoir notre propre fourrière ou notre propre organisation si je comprends bien ; mais cette adhésion représente un coût à l'habitant j'imagine ? ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Alors le coût sera discuté, on ne sait pas encore précisément, mais ça sera, je pense, un coût forfaitaire. Par contre, chaque intervention est facturée. Donc plus on aura d'interventions, plus ça nous coûtera cher. L'ordre de prix sera de mille à mille cinq cent euros à l'année plus, je ne sais pas, c'est trente ou cinquante euros par intervention ».

Monsieur CARETTE, Conseiller Municipal, prend la parole :

« Est-ce que ça veut dire que si l'on ne participe pas, si l'on n'adhère pas, le coût d'intervention serait plus cher par exemple, si on a un animal à prendre en charge sur la Commune ? ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Oui car tu es obligé d'avoir une structure pour pouvoir les accueillir, donc un lieu, des personnes pour gérer, c'est un coût monstrueux pour une Commune comme nous, en sachant que ça n'arrive pas très souvent, ça serait vraiment très onéreux ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« J'ai une autre question. Est-ce que par le passé, Monsieur Duquenne, il y a déjà eu des interventions de la fourrière ? ».

Monsieur DURIEU, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Oui, des interventions de la fourrière qui venait chercher des animaux errants, il y en a déjà eu. Pas beaucoup, mais on en a déjà eu ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« C'est déjà arrivé ? ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Oui c'est déjà arrivé. On a quelque fois téléphoné ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Oui c'est déjà arrivé, il n'y en a pas eu beaucoup, mais il y en a déjà eu. Mais c'est vrai que ce n'est pas courant. Je ne sais pas si vous avez d'autres questions ? Non ? Je pense que l'on va passer au vote. Qui s'abstient ? **(Personne)**. Qui est contre ? **(Personne)**. Qui est pour ? **(13 mains levées et deux pouvoirs « pour »)**. Unanimité, je vous remercie.

Délibération 2022-05 : Délibération suivante, la cinquième, sur le projet de modernisation de l'aéroport de Lesquin. L'aéroport de Lille-Lesquin a vu sa fréquentation passer de un million à peu près à deux millions de passagers de 2009 à 2019, en dix ans. Dimensionné pour un trafic annuel de 1,5 millions de passagers, l'aéroport est proche de sa saturation, notamment en saison estivale. Soumis à des évolutions réglementaires qui concernent à la fois la sécurité et la sûreté aériennes, l'aéroport doit également évoluer pour conserver sa certification, ses autorisations à opérer et poursuivre son activité. Le projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin répond à trois objectifs : - Adapter l'aéroport aux évolutions réglementaires. - Répondre aux augmentations prévisibles du trafic et proposer des destinations adaptées aux besoins des habitants de la Région. – Enfin, améliorer les conditions d'accueil des passagers pour accompagner le développement de la Région. Les travaux qui vont être réalisés : tout d'abord, il y aura - la démolition de la rampe et du parking couvert sur la façade côté ville, la réhabilitation de l'aérogare et son développement - les aménagements sur l'aire de mouvement des aéronefs qui comprend l'élargissement de la piste principale et des taxiways, l'ajout d'un taxiway pour la seconde piste et l'extension de l'aire de trafic B, c'est-à-dire le parking des avions – il y aura également la création d'un chemin de ronde périphérique permettant la réalisation de patrouilles le long des clôtures existantes, sur la totalité de la périphérie de l'aéroport - il y aura également l'aménagement du parvis multimodal paysager pour améliorer l'accessibilité - l'aménagement des parkings véhicules - et enfin l'étude d'opportunités immobilières. L'ensemble des travaux de modernisation de l'aéroport envisagé, son coût global et le calendrier des opérations sont repris dans le schéma annexé que vous avez reçu avec la délibération. Le projet est aujourd'hui bien avancé. La société Aéroport de Lille SAS a déposé des dossiers de demande d'autorisation environnementale ainsi que des permis de construire. L'ensemble des documents a été transmis. Le conseil est donc aujourd'hui appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation de modernisation de l'aéroport notamment au regard des incidences environnementales du projet qui pourraient impacter notre commune. Je ne sais pas si vous avez entendu, mais certains Conseils ont déjà délibéré. Nous l'avons vu dans la presse avec Bouvines, Forest-sur-Marque, Ronchin, Faches-Thumesnil. Beaucoup ont déjà délibéré. Cet aéroport n'est plus du tout sécurisé, donc des travaux sont nécessaires. On va donc moderniser cet aéroport, qui va forcément voir augmenter son nombre de passagers, ses nombres de vols. Je ne vais pas en dire plus, on est là pour débattre. Je ne sais pas ce que vous en pensez. Est-ce que quelqu'un veut réagir et commencer le débat ? ».

Monsieur CARETTE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« La première remarque que je ferai c'est que nous sommes actuellement et depuis quelques années dans un monde qui se pose des questions sur l'urgence climatique et finalement, on se retrouve ici, au Nord de la France, à cinquante minutes de Roissy et une heure de Zaventem en prenant le train, ils n'ont pas le TGV, pas encore, je l'ai fait pendant vingt-trois ans, et ça ne m'a jamais dérangé, et donc moi ce que je trouve aberrant, c'est que l'on parle d'extension. Quand on sait qu'un train pour une distance équivalente, entre un train et un avion, on a quasiment 40 à 80 % d'impact sur l'environnement, les gaz à effet de serre sont plus importants avec un avion. Quand on regarde l'étude, moi j'ai été assez surpris, c'est que l'on projette dans l'étude, aujourd'hui les flottes aériennes se

changent au bout de vingt-cinq ans, on vient de passer deux ans où les compagnies aériennes mondiales ont soufferts et on a une hypothèse de changement d'avions à horizon 2035, de quinze ans, et quand on regarde l'instance qui a fait le contrôle, l'Autorité Environnementale dit que c'est complètement irréaliste. Tous les calculs financiers qui en découlent sont donc calculés sur ces bases-là. Je dirai donc que la première étape sur l'aspect climatique, est que l'on sous-évalue l'impact réel de l'accroissement des capacités annoncées sur l'aéroport. Ça sera mon premier commentaire. J'en aurai d'autres après ! ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Oui c'est vrai ! Et un autre sujet aussi : on est déjà saturé au niveau de l'A1, au niveau de la circulation. Cela ne va absolument rien arranger, et rien n'est fait pour améliorer ça ; c'est-à-dire que les réponses apportées sont : nous allons mettre plus de bus, des lignes de bus supplémentaires ; mais les bus sont sur l'autoroute, sur les routes, avec d'autres voitures, alors que l'on est déjà saturé. On nous parle d'aller vers le transport en commun, mais on va agrandir les parkings sur l'aéroport donc pour accueillir encore plus de voitures, pour moi c'est un non-sens. C'est aussi un autre argument ! ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Ils seront sur le parking et les gens seront dans l'avion, ils ne seront pas sur la route ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Oui mais pour y aller, ils vont bien devoir prendre la route ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Puisque c'est saturé un peu partout, chacun doit prendre sa part disons d'augmentation, tout d'abord de population, de circulation et de transports. Chacun doit prendre sa part, c'est tout ! Il ne faut pas jouer aux égoïstes non plus ! ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« D'accord, mais il faut adapter la situation. On ne peut pas agrandir un aéroport sans apporter des infrastructures nouvelles ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Qu'il y ait du parking pour mettre les voitures, pendant ce temps-là les voitures ne sont pas sur l'autoroute pour aller je ne sais pas où, au milieu de la France ou ailleurs, s'ils prennent l'avion ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Oui mais il y a des transports en commun Aimé pour ça ! Il y a le train : Lille-Paris et autres ».

Monsieur DURIEU, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Il me semblait que l'on avait acté le fait en France que les trajets en train de moins de trois heures devaient être privilégiés par rapport à l'avion ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Exactement ! ».

Monsieur DURIEU, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Et donc je ne vois pas pourquoi aujourd'hui on va augmenter les vols régionaux, alors que l'on a une belle gare TGV qui est peut-être pas bien placée mais on a une belle gare TGV ; et je ne vois pas pourquoi on va augmenter ça. Normalement, les vols régionaux devraient se réduire et ils se sont déjà réduits, mais je ne vois pas l'intérêt aujourd'hui d'augmenter ça ! Surtout que la deuxième piste ne sert à rien, ce n'est que pour les aéroclubs ; et c'est la 8/26 qui sert et elle est trop courte. Elle est mal desservie au bord ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Il y a quand même des aménagements à faire ; depuis que l'aéroport existe, on en a déjà fait. Je faisais partie du SMALIM ».

Monsieur CARETTE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Je voulais rebondir sur ce que tu as dit parce que j'ai repéré quelques chiffres justement sur le trafic et les déplacements. Il y a deux hypothèses. Sans programme immobilier, c'est 21% d'augmentation de trafic en 2039 ; avec le programme immobilier, c'est 76% ; donc il faut l'imaginer, sur la zone aéroportuaire et l'Autorité

Environnementale estime que la part de 17% de transports en commun qui a été prévu dans l'étude par l'Aéroport de Lille est insuffisante par rapport à ce qu'il y a déjà ici. Donc c'est vraiment important ; c'est dire que le projet tel qu'il est fait aujourd'hui fait que l'on aura une situation encore plus engorgée au niveau du trafic routier. J'ai même vu aussi qu'il y avait le projet d'extension de la logistique à Seclin, de 23 000 mètres carré qui n'est pas pris en compte aussi dans cette hypothèse. Alors même si Seclin, on pourrait imaginer que ça générera peut être du transport vers le Sud, mais c'est quand même à proximité de l'aéroport ».

Madame WATRELOT, Conseillère Municipale, prend la parole :

« Et moi je pense aussi qu'avant de moderniser, il faudrait peut-être aussi penser au bus. Actuellement, à l'aéroport de Lesquin, pour rejoindre le centre de Lille, il y a un bus toutes les heures. Donc avant de penser à une modernisation de l'aéroport, je pense que l'on devrait penser déjà à développer les bus, les navettes vers le centre de Lille ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« En fait, j'aimerais réagir aussi, car j'ai assisté avec Monsieur le Maire aux différentes réunions du SIVOM. La question est simple. Etre contre la modernisation et la sécurisation de l'aéroport, c'est le condamner. Donc, est-ce qu'aujourd'hui, ici dans cette pièce, on est tous d'accord à la majorité pour dire qu'il faut fermer l'aéroport de Lesquin ? Parce que si l'on ne le sécurise pas, et qu'on ne le modernise pas, il ne peut plus fonctionner, il fonctionne par dérogation aujourd'hui des autorités européennes, et il faut absolument le sécuriser et le moderniser. L'aérogare va être revu, agrandi, il va aussi se mettre en conformité avec les événements sanitaires que l'on vient de vivre, au niveau des entrées et des sorties des voyageurs, et cætera. Mais on ne peut pas limiter le nombre de vols qu'il va y avoir une fois que l'on aura modernisé et sécurisé l'aéroport. On peut prendre quelques mesures pour diminuer les nuisances, l'une des mesures qui a été abordée par le SIVOM est d'interdire les vols de nuit entre 23h00 et 7h00 par un système de couvre-feu qui pourrait être pris par Monsieur le Préfet, c'est l'autorité du Préfet je pense, voire même du Ministre des Transports, et ça c'est une forte demande aujourd'hui, si on décide néanmoins de continuer l'aventure avec l'aéroport de Lesquin, si on décide de faire ces travaux de sécurisation - modernisation, et bien il faudra les accompagner d'un certain nombre de mesures pour diminuer les nuisances. Mais fondamentalement, il faut d'abord savoir que s'il y a sécurisation - modernisation, forcément l'outil, qui pourrait d'ailleurs être utilisé encore plus aujourd'hui qu'il ne l'est, va forcément développer le nombre de vols. Après effectivement, il y a dans l'air, je crois qu'il y a un candidat à la présidentielle qui dit qu'il faut interdire les vols pour tout ce qui n'est pas trois heures, Jacques, mais six heures. Donc toutes les destinations, et pas que les villes françaises, toutes les destinations accessibles en train en six heures ou moins, ne doivent plus être desservies par les avions. Ça c'est pareil ; aujourd'hui, c'est un vœu pieu. On peut le dire mais si les décisions qui sont prises, en résultat de l'enquête publique, ne sont pas actées par le Ministre des Transports, qui par Décret, va dire à l'aéroport de Lille, il n'y a pas de vols de nuit entre 23h00 et 7h00, et on interdit les vols à destination des villes qui sont à moins de, alors aujourd'hui, c'est trois heures, on peut pousser le bouchon un petit peu, et bien il ne va rien se passer, parce qu'une fois que votre aéroport sera sécurisé - modernisé, on a beau voter contre ce qu'on appelle extension, pour moi extension ça veut dire travaux ; or, les seuls travaux d'extension qu'il y a vraiment, effectivement, on va prendre un peu plus de surface verte pour les travaux, ils concernent surtout les parkings voitures ».

Monsieur CARETTE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Dix hectares quand même ! ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Oui ! Alors ils ont des compensations ».

Monsieur CARETTE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Sur les nappes phréatiques, il y a de la craie. Ça veut dire que si un jour un avion se crash, pollution. Et c'est 40% de la réserve d'eau de la Métropole de Lille. Et il y a déjà eu un problème en 2019, avec Total. Quand on cherche les infos, il y a quand même des dangers qui existent. Je ne suis pas du tout contre la modernisation de l'aéroport s'il n'est plus aux normes ; surtout, il faut à la limite le mettre aux normes s'il y a des problématiques, des risques d'épanchement de kérosène et autres, il faut bien le sécuriser, ça c'est sûr. Mais aujourd'hui, pourquoi partir systématiquement sur des hypothèses de devoir doubler le trafic, et cætera ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Ça c'est la conséquence des travaux. L'outil le permettra ! ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Ça se fait naturellement cette augmentation ! Tu auras de nouvelles destinations qui vont amener des passagers, et tu auras, trois millions, presque quatre millions de passagers en 2039 ».

Monsieur CARETTE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Sur le même raisonnement de fonctionnement, c'est de dire il y a une Région, il y a plus de deux millions d'habitants si on prend la Belgique juste à côté, sur vingt kilomètres à la ronde, mais parce ce qu'on est toujours dans cette même logique aujourd'hui. En sachant qu'il y a deux gros aéroports qui sont quand même à des distances raisonnables avec des accès quand même, alors Zaventem c'est un peu plus compliqué, il n'y a pas de TGV qui arrive directement, mais Roissy, c'est à cinquante minutes de Lille, avec certes aussi des pistes qui sont saturées, certainement, mais on devrait commencer à raisonner plus largement que la Métropole ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Oui ça c'est sûr ! Ce qui aussi a été dit ; c'est qu'ils veulent développer le fret. Qui dit développer le fret, et bien ».

Monsieur DURIEU, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Ce sont des vols de nuit ! ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« C'est en vol de nuit, exactement ! Et Lesquin est le seul aéroport où il n'y a pas de couvre-feu. C'est le seul. Je rejoins un peu Thierry sur ce qu'il disait tout à l'heure, ne pas moderniser, c'est le fermer. Ça c'est sûr. Mais alors, il faut peut-être être pour la modernisation mais avec des restrictions. On est d'accord si, si, si et si. Le couvre-feu c'est une obligation. Ce qui va se passer, ils veulent effectivement à l'horizon 2039, une augmentation de 17% des vols. Il y aura donc augmentation des vols, et ce sera de plus gros avions forcément, s'ils veulent doubler le nombre de passagers avec 17% des vols en plus, forcément, ça sera de gros avions. Qui dit plus gros avions, dit plus bruyants, donc ça sera aussi un problème. Je pense que là il faudrait effectivement dire on est pour cette modernisation, enfin je ne sais pas, moi, l'avis c'est que l'on veut garder cet aéroport, je pense. Mais oui, il faut un couvre-feu. Aussi une chose, un avion qui n'est pas dans sa trajectoire, aujourd'hui, il ne peut pas être pénalisé, il ne peut pas être verbalisé. Rien n'est fait pour le verbaliser. Ça, il faut le mettre en place : une verbalisation, une obligation. Tu décolles trop vite, tu n'es pas dans la trajectoire, on verbalise et on paye. Il faut que les compagnies soient verbalisées. Il y a aussi un problème de piste. Dans le nouveau projet, les avions ne démarrent pas en début de piste. Ils démarrent trois ou quatre cent mètres après ».

Monsieur DURIEU, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Oui, à cause des taxiways ! ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« A cause des taxiways, oui. Ça c'est aussi une bêtise ! Si on les fait décoller du début de la piste, ils vont être plus haut plus vite, et donc il y aura moins de bruit. Pourquoi laisse-t-on décoller l'avion quatre cent mètres après et pas en début de piste ? Il y a donc des choses à revoir, il y a des choses à rectifier. On ne peut pas être d'accord avec le projet actuel dans ces termes-là. Il y a des choses à apporter. Je ne sais pas qui veut intervenir ? ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Sur l'histoire des pistes, des taxiways, il y a eu un article dans le journal dont je ne nommerai pas le nom, de la région, qui commence par un V ; un pilote, donc quelqu'un quand même qui est censé, puisque c'est un pilote de métier, qui dit qu'effectivement, ils perdent quatre-cent mètres. On voit bien sur la carte projetée que la piste n'est pas accessible jusqu'au bout ; et que si au lieu de moderniser les taxiways, on en ajoute un comme ils veulent le faire, il faut peut-être l'ajouter pour la deuxième ligne, mais et ils pourraient aussi penser allonger le taxiway pour que les avions puissent décoller réellement du bout de la piste. (**Monsieur le Maire se lève afin de montrer sur le plan projeté le point de décollage**). Non de l'autre côté ! ».

Monsieur DURIEU, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Oui ils décollent face au vent de l'autre côté ! ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Et là, le taxiway ne permet pas d'aller au bout de la piste. Or, il faut savoir que s'ils gagnent quatre-cent mètres pour le décollage, ils vont donc pouvoir décoller plus vite ; s'ils décollent plus vite, ils peuvent monter plus vite et surtout si ceux sont des avions plus récents, dans quelques années, du coup ils sont plus vite haut, et sont donc moins bruyants, et il y aura donc moins de nuisances pour nos amis de Fretin et nos amis des autres communes qui sont plutôt dans la trajectoire de décollage. Mais je pense que la première décision qu'il faut que l'on prenne, sur laquelle il faut que l'on se positionne, c'est si nous voulons maintenir cet aéroport. A partir du moment où nous sommes tous d'accord pour le maintenir, après on peut discuter des mesures de compensation pour les nuisances. Il y a aussi autre chose sur lequel il faut se prononcer, c'est que la modernisation et la sécurisation de l'aéroport sont financées par une entreprise privée dans le cadre, je ne sais pas si c'est un partenariat public-privé, mais c'est dans le cadre d'un engagement avec Eiffage. Il est évident qu'Eiffage, pour financer les quinze millions d'euros qui correspondent à peu près à la sécurisation de l'aéroport, évidemment lui, il va avoir besoin de rentabiliser ce qu'il a investi. Donc forcément, on va avoir plus de vols, ou des vols différents de ce que nous avons aujourd'hui, donc des avions plus gros et des destinations et des lignes plus importantes, il faut le savoir. Par contre, si on refuse ces travaux, il y a deux solutions : ou bien, on va fermer l'aéroport parce que s'il n'est pas sécurisé, un moment donné on ne pourra plus continuer à l'exploiter, ça c'est une décision qu'il faut vraiment avoir en tête ; ou la deuxième solution, c'est de faire porter la sécurisation par l'Etat, par nous, par les deniers publics. Donc ça veut dire qu'il faut sortir quinze millions d'euros pour sécuriser l'aéroport et après il faut retrouver un exploitant qui accepte d'exploiter l'aéroport juste sécurisé sans modernisation de l'aérogare, et cætera, et cætera. Bref, ce sont des complications. Je pense qu'effectivement, pour le développement de la Métropole Européenne de Lille, et l'accessibilité, l'aéroport me paraît quand même ... Moi je ne suis pas trop pour mais de là à voter contre l'existence même de l'aéroport de Lesquin, par ce qu'en disant comme tu dis Valère, on peut aller à Charleroi, on peut aller à Zaventem, on peut aller à Roissy ; pour aller à Orly c'est plus compliqué ; il y a Beauvais aussi, mais c'est pareil, c'est plus compliqué pour y aller ».

Monsieur CARETTE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Oui, c'est pour ça que je ne les ai pas cités ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Donc première chose, si on est d'accord de maintenir un aéroport pour le développement de notre Métropole, phase deux, dans les travaux, il faut que des mesures de compensation pour diminuer les nuisances soient effectives et prises par Décret Ministériel pour qu'elles soient réellement respectées : interdiction des vols de nuit de 23h à 7h ; application des amendes, ça c'est aussi un gros souci ; c'est qu'ils s'en moquent un peu. Alors ce qui avait été proposé par le SIVOM, c'est d'appliquer une amende qui peut aller après récidive jusqu'à 40 000,00 euros par infraction, ce qui n'est quand même pas rien pour les compagnies aériennes, et qui sont dues à l'atterrissage parce qu'une fois que les avions ou les compagnies sont partis et n'ont pas payé l'amende, apparemment il y a des difficultés pour les récupérer après coup. Donc ça, ça pourrait être suivi, organisé par l'exploitant de l'aéroport et effectivement que les sanctions soient appliquées pour le non-respect des trajectoires, pour le non-respect des altitudes, parce qu'aujourd'hui, tous autour de cette table, je pense qu'il y avait Valère, mais il y en a d'autres, qui ont déjà fait des signalements à l'aéroport et vous faites un signalement, et puis vous êtes content d'avoir fait un signalement mais vous ne savez absolument pas s'ils ont fait quelque chose derrière, s'ils l'ont pris en compte, et cætera. On avait demandé au SIVOM que les anomalies ne soient plus en réponse à une demande mais que l'exploitant signale de lui-même en disant je diffuse les anomalies. Car eux le savent forcément, ils voient bien les trajectoires et à mon avis, ça doit venir d'eux, à signaler oui on a connaissance des anomalies, il y a eu cette anomalie-là, c'est ce pilote, cet avion-là, il a fait un écart, et que ça soit diffuser éventuellement au SIVOM, représentant de ceux qui suivent l'aéroport. Et ça c'est difficile à passer, car ils ne veulent pas se lancer là-dedans, il y a beaucoup d'erreurs de trajectoires, d'erreurs d'altitudes aujourd'hui, mais ils disent ben oui comme il y en a qu'un ou deux qui a râlé, on ne répond pas et il ne se passe rien. Ça c'est une chose sur laquelle il faut effectivement lutter ».

Madame VANHERSECKE, Conseillère Municipale, prend la parole :

« J'avais juste une petite question. Je voulais savoir dans quelle mesure notre avis va être pris en considération, et quel poids aura notre avis dans la procédure ? ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Alors, on fait partie du SIVOM. Il y a deux élus au SIVOM pour Gruson. Trente-trois communes font partis de ce SIVOM. Ce qui représente un certain poids. La dernière réunion, nous étions à peu près sur la même longueur d'ondes, c'est-à-dire que cette modernisation nous dérange, parce qu'elle va engendrer forcément un accroissement des vols, et des nuisances en général. Donc si tout le monde vote contre, il y aura un poids, c'est sûr. Tout seul, on ne fera rien. Le fait de dire oui nous ne sommes pas d'accord, eux ne sont pas d'accord, eux non plus, et finalement on voit que quasiment personne n'est d'accord avec cette modernisation de l'aéroport, donc oui tout seul on ne pourra pas, mais ensemble on sera fort ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Juste une réponse par rapport à ça, excuse-moi Olivier, mais il y a certaines communes qui ont voté pour la modernisation et contre l'extension ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Je vais y venir après ».

Monsieur DURIEU, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Moi je pense quand même qu'il faut regarder ce que les autres communes ont fait et je pense que là-dessus on doit avoir une attitude solidaire, c'est-à-dire de ne pas voter le projet en l'état et sans anticiper sur ce qui arrivera sur l'aéroport mais de le faire repenser différemment ; et je pense que pour moi, il faut être solidaire avec les décisions qui ont été prises par d'autres conseils municipaux ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Ben oui, c'est ça le sens ! ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Je partage tout à fait ton avis Jacques. Et c'est pour ça que j'allais vous prendre l'exemple de Bouvines, qui a délibéré la semaine dernière ; alors, ils ont délibéré pour la modernisation, c'est-à-dire la sécurité et la sûreté aériennes ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« C'est obligatoire ! ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Voilà c'est obligatoire, ça on est d'accord. Par contre, ils sont contre l'extension ; qui dit extension, dit plus de vols, et cætera. Donc, moi si vous voulez, si vous êtes tous d'accord avec ça on est pour la modernisation, on est d'accord, mais on est contre l'extension ».

Madame DAZIN-DESLANDES, Adjointe au Maire, reprend la parole :

« Avec la mise en place d'un couvre-feu, et cætera ! ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Moi je ne suis pas d'accord ! ».

Monsieur CARETTE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« J'avais encore une question. Parce qu'on parle un peu de tout mais quand on regarde le projet, on constate qu'il est dit qu'il y aura une augmentation des polluants en fait, car les avions c'est extrêmement polluant. Moi je trouve que ce qu'il manque justement dans ce style de projet, c'est que fait-on avec les compagnies aériennes, qu'est-on en droit de faire, car l'évolution technologique avec de nouveaux avions, on annonce ça pour les années 2035, mais aujourd'hui que pourrait-on demander à des compagnies aériennes ? Par exemple, est-ce qu'il est possible d'imposer des avions plus récents sur l'aéroport de Lille, donc qui sont moins polluants ; mais en sachant que quoi qu'il arrive, ça reste extrêmement polluant. Quand on voit les taux, 36% de plus de dioxyde de soufre à l'horizon 2050, 27% d'oxyde d'azote et heureusement, nous avons le vent d'ouest. Gruson est relativement protégé. Mais pensons à ceux qui sont côté Est, car avec les vents dominants, les avions dégagent des particules ; et il y a une étude qui dit que certaines particules fines ne sont pas du tout analysées mondialement et on sait que dans la Région de la Métropole, les taux préconisés polluants atmosphériques définis par l'OMS, c'est quand même l'Organisation Mondiale de la Santé, sont souvent dépassés dans la Région et on a un taux de décès lié à la pollution de 14% dans la Métropole. On part sur une hypothèse, donc il faut quand même qu'il y ait des logiques si on fait

une extension, c'est pour le trafic, avoir des choses qui soient moins polluantes, avoir peut-être moins de trafic pour les bruits, car ça aussi c'est une pollution la nuit, donc il faut qu'il y ait des réflexions à ce niveau-là. Et ne pas dire oui on prend autant, finalement les compagnies aériennes sont tranquilles, elles ont leurs activités, elles gagnent leur vie ; de l'autre côté, l'Aéroport de Lille, dans toutes les hypothèses, il gagne sa vie, mais quand on voit les taux, ils ont fait des calculs économiques de l'impact sur le climat, c'est même aberrant les chiffres qui sont dégagés. En plus, l'hypothèse qui est prise est la meilleure. Et l'autre est quasiment le double si l'on prend la plus pessimiste au niveau de l'impact environnemental. Je ne sais pas si vous avez regardé un peu les tableaux, mais ils demandent à être regardés ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Alors une flotte est changée à peu près tous les vingt à vingt-cinq ans ; en sachant que la flotte qui va être modifiée va nous faire passer de petit porteur à gros porteur. Donc même s'ils sont moins polluants, je ne suis pas sûr que le résultat soit moins polluant que les plus petits. Et pareil, un gros porteur fait plus de bruit qu'un plus petit même s'il est récent. On ne me fera pas enlever cette idée. Ça sera forcément des nuisances en plus ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Alors, par rapport à ce que vous proposiez Monsieur le Maire, moi je ne suis pas d'accord avec le mot extension. Que l'on prenne des mesures et que l'on recommande de diminuer les nuisances, ok ; mais on ne peut pas, à partir du moment où on aura l'outil sécurisé et modernisé, on ne pourra pas demander de limiter le nombre de vols. On pourra faire des vols qui sont économiquement et écologiquement parlant justifiables parce qu'ils sont au-delà de six heures de train ou cinq heures de train, que ce sont des avions qui ne volent pas la nuit, ça on peut le faire, mais on ne pourra pas limiter le nombre ; vous l'avez dit vous-même Monsieur le Maire, naturellement la population augmente, naturellement il y a plus de voyageurs, donc on se cache un peu derrière son petit doigt de dire non à l'extension, ce n'est pas vrai ; et si on dit oui à la modernisation, et c'est ce que je vous dis depuis tout à l'heure, forcément, il y aura une augmentation du nombre de voyageurs et donc du nombre de vols ; on parle de 17% de vols supplémentaires. Après, on peut interdire aux avions de plus de, je ne sais pas, cinq ans, de voler, comme on le fait pour les voitures. On peut faire pareil, on peut interdire certains types d'avions ; on peut interdire les vols de nuit, mais on ne pourra pas globalement limiter le nombre de vols et d'avions donc si c'est le mot extension, c'est extension du nombre de vols, ce n'est pas réalisable de voter contre une extension. Ce n'est pas possible, d'ailleurs au nom de la liberté d'entreprendre en France, on ne pourra pas limiter le développement des compagnies. Air France a déjà annoncé, j'ai vu dans le journal, qu'il augmentait son nombre de vols au départ de Lesquin, dès cet été. Donc, ils vont reprendre et ça va redémarrer. Par contre, il faut vraiment que l'on soit dans la diminution des nuisances et dans les mesures compensatrices et écologiques, comme tu viens de le dire Valère, par exemple, je dis interdire les avions de plus de cinq ans. Après, les mesures compensatrices également, et cela ne relève pas de l'aéroport, Sabrina tout à l'heure parlait des transports entre le centre-ville de Lille et Lesquin ; on peut regretter que le métro n'aille pas jusque-là, c'est un grand débat. On dit que c'est parce que la Maire de Lille à l'époque n'a pas voulu, je n'en sais rien. Mais, toujours est-il qu'il n'y a pas de tramway, il n'y a pas de métro ; on est d'ailleurs une des seuls dans ce cas. Quand vous allez à l'aéroport de Toulouse, vous sortez de l'aéroport, vous avez le tramway qui est là, vous prenez le tramway et hop, vous êtes en transport en commun dans le centre-ville. Nous sommes un des seuls à ne pas avoir de transport en commun propre pour aller au centre-ville de la grande ville à côté. Mais ces mesures-là ne relèvent pas forcément de l'autorité de l'Aéroport ; c'est une autre stratégie au niveau de la Métropole Européenne de Lille ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Je comprends Thierry, mais il faut bien quand même trouver des termes ; même si je te rejoins tout à fait sur l'extension. On ne pourra pas limiter. Si on accorde cette modernisation, forcément, il y aura les moyens et ça va se faire naturellement. Mais on peut, comme tu dis, avec le SIVOM, on y travaille dans les réunions tu le sais, on va faire une motion en y indiquant tous les sujets qui nous perturbent et dont il faudra faire très attention et pour lesquels nous ne sommes pas d'accord. Je pense qu'aujourd'hui, c'est quand même un message fort de dire que l'on est d'accord pour la modernisation mais non sur l'extension ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Mais je ne suis pas d'accord sur le mot extension, je m'excuse ! ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Alors, si vous avez un autre terme ! ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Moi je suis pour des mesures compensatrices pour diminuer les nuisances, mais pas le mot extension ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Alors, c'est très simple, qui est d'accord pour employer le mot extension ? Ou un autre terme ? Si nous sommes contre « l'extension » ».

Madame HEROGUER, Adjointe au Maire, prend la parole :

« Qui dit modernisation, dit forcément, vu les plans prévus, il y a bien extension. C'est un peu subtil cette notion. Ce n'est pas formellement une extension, mais c'est une modernisation qui implique une extension. On ne peut pas faire l'un sans l'autre, c'est difficile de dire ok on modernise, mais vous enlevez la partie qui rallonge l'aérogare, je ne parle pas de l'extension des pistes ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Là, tu es en train de me dire qu'il faut que l'on vote contre carrément, c'est à dire la fermeture de Lesquin ? ».

Madame HEROGUER, Adjointe au Maire, reprend la parole :

« Non ! Loin de moi cette idée ».

Monsieur DURIEU, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Non pas nécessairement ! ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Comment pourrait-on le nommer alors ? ».

Madame HEROGUER, Adjointe au Maire, reprend la parole :

« C'est bien la question. Quel pouvoir on a ? Est ce qu'ils peuvent revoir les projets comme on l'entend nous, c'est-à-dire à minima ? Mais bon vu comme il est présenté... »

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Mais sans toucher au projet global de travaux proprement dit, à part les taxiways, il y a un problème sur les taxiways, sans toucher à leur projet, il faut des mesures compensatoires pour diminuer les nuisances. Et c'est ça que je voudrai que l'on débattenne ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Ce que l'on peut faire, c'est voter pour la sécurisation uniquement ; la mise aux normes et la sécurisation. Et on ne va pas plus loin ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« C'est sûr que la sécurisation va apporter nécessité d'extension, ça c'est sûr, par rapport à l'existant ! ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Oui, mais que mettre comme terme alors ? ».

Monsieur DURIEU, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Il faut changer la délibération alors ? ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Le débat fait que l'on change la délibération, ce n'est pas un problème. A ce moment-là, on dit que l'on est pour cette sécurisation et c'est tout ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« On peut peut-être parler des nuisances non ? Des mesures compensatrices aussi non ? On peut peut-être voter pour les mesures compensatrices ? Par exemple, est-ce que le Conseil est pour ou contre la mise en œuvre d'un couvre-feu pour interdire les vols de 23h à 7h ? ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Ce n'est pas 7h, c'est 5h, 23h à 5h ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Ah pardon ! ».

Madame DAZIN-DESLANDES, Adjointe au Maire, reprend la parole :

« Les vols existants déjà ! ».

Monsieur CARETTE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« C'est 23h - 5h ? Ce n'est pas assez ! Il faut au moins 7h ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Non, normalement il n'y a pas de couvre-feu ».

Madame DAZIN-DESLANDES, Adjointe au Maire, reprend la parole :

« Mais si on est contre l'extension, on vise les vols existants, puisqu'on ne veut pas qu'il y ait plus de vols ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Oui mais tu ne peux pas dire ça ! ».

Madame DAZIN-DESLANDES, Adjointe au Maire, reprend la parole :

« Mais si on est pour la modernisation mais pas pour l'extension, on peut déjà voter pour la mise en place d'un couvre-feu pour les vols existants ! ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Dans cette délibération, on met bien pour la sécurisation, on veut absolument l'instauration d'un couvre-feu, que veut-on d'autres aussi ? ».

Monsieur CARETTE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« De 7h ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Un couvre-feu de 7h, c'est trop tard ».

Madame DAZIN-DESLANDES, Adjointe au Maire, reprend la parole :

« Les amendes pour les compagnies qui ne respectent pas ».

Madame WATRELOT, Conseillère Municipale, reprend la parole :

« Une verbalisation ! ».

Madame HEROUQUER, Adjointe au Maire, reprend la parole :

« 23h-6h ! ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« D'accord, c'était 23h - 6h au SIVOM ».

Madame DAZIN-DESLANDES, Adjointe au Maire, reprend la parole :

« Les amendes pour les compagnies qui ne respectent pas les trajectoires ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Pour l'exploitant, c'est une véritable contrainte forte. Comme le disait Monsieur le Maire, ils veulent développer le fret, et ça c'est vraiment une contrainte pour eux. Il faut bien le savoir. Mais la contrainte aussi pour nous, des habitants autour, il faut bien qu'ils la prennent aussi en compte et qu'ils la respectent ».

Monsieur DURIEU, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« S'ils développent le fret, le fret c'est la nuit ! ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Mais c'est leur problème Jacques ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Oui, ce n'est pas possible ! Je pense qu'il faut aussi insister sur l'instauration d'amendes. Quand effectivement les trajectoires ne sont pas respectées, ou les hauteurs ne sont pas respectées, il faut que des amendes soient appliquées. Elles ne le sont pas aujourd'hui. Ça c'est aussi un argument fort. Est-ce que vous en voyez d'autres ? ».

Monsieur CARETTE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Trouver des solutions avec les compagnies aériennes sur le type d'avion qui atterrit et qui décolle de l'aéroport au niveau de la pollution. Parce qu'aujourd'hui, on ne va pas savoir réduire la pollution des avions, tant qu'il n'y a pas de changement de technologie, même s'il y en a qui sont moins polluants que d'autres. Mais c'est aujourd'hui imposer des règles à cet aéroport pour dire les avions plus vieux de dix ans ou faire en sorte que les avions trop polluants et bruyants ne viennent pas. Parce qu'il y a bien deux pollutions ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Donc réduire la pollution atmosphérique et sonore ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Donc interdire les avions de plus de ? Alors là par contre, je n'ai pas la compétence ! ».

Madame WATRELOT, Conseillère Municipale, prend la parole :

« Donc on risque de limiter le low cost en faisant ça ! ».

Monsieur CARETTE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Il faut que l'on soit innovant dans ce domaine-là si l'on veut réduire aussi la pollution à un moment donné. Qu'elle soit sonore ou atmosphérique. Je pense que c'est un moyen de pousser aussi les compagnies à investir dans des avions plus modernes ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« C'est exactement le même raisonnement qu'à Madame Martine Aubry sur le centre-ville de Lille. C'est exactement la même chose avec les voitures diesel. Elle interdit aux voitures diesel, comme ils le font à Gand, comme ils le font à Bruxelles, aux voitures polluantes qui ont la vignette Crit'Air je ne sais pas combien, qui ne peuvent pas rentrer dans Lille. Et bien là, on dit l'aéroport de Lesquin n'est pas accessible aux avions qui ont plus de ... Alors là, je ne sais pas ! ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Dix ans, quinze ans ».

Monsieur CARETTE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Alors je rajouterai, car tu me donnes un bon exemple, tous les camions sont supposés ne pas passer par Lille ; ils sont soi-disant pénalisable et ils passent toujours. Ils traversent, ils vont à Gand et continuent. Donc ça veut dire que si l'on demande des mesures comme ça, il faut qu'il y ait des règles qui soient passibles d'amendes ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Il faut un Décret Ministériel pour application par l'autorité compétente ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Il faut un Décret oui ! ».

Monsieur CARETTE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Mais l'objectif, ce n'est pas d'avoir des amendes ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Non c'est de réduire la pollution ».

Monsieur CARETTE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Il ne faut pas aussi renverser le système. Parce que dire on paye... Il faut dissuader ou alors il faut décider d'y aller très très fort ».

Madame WATRELOT, Conseillère Municipale, reprend la parole :

« Mais en contrepartie, on aura moins de low cost sur Lesquin, donc il faut aussi voir ça ! ».

Monsieur CARETTE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Je vous rappelle, dans les histoires de pollution des tankers, ils ont obligé les double-coques à tous les tankers afin de bloquer, même si ça arrive encore, les accidents ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Oui, beaucoup de compagnies font du low cost ».

Madame WATRELOT, Conseillère Municipale, reprend la parole :

« Parce que les compagnies low cost ont de vieux avions ! Donc ça veut dire qu'on aura moins d'avions, moins de compagnies low cost ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Oui bien sûr, il y aura moins d'avions, mais il faut savoir ce que l'on veut, on ne peut pas tout avoir ! ».

Madame WATRELOT, Conseillère Municipale, reprend la parole :

« Oui, mais il y a des gens qui ne voyagent qu'avec du low cost ! ».

Monsieur CARETTE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Après il y a la question des transports ».

Monsieur DURIEU, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« De toute façon, il n'y a plus rien d'autre que du low cost ! ».

Madame WATRELOT, Conseillère Municipale, reprend la parole :

« Non il y a encore Air France quand même ! ».

Monsieur DURIEU, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Oui il y a encore Air France mais pas sur des vols régionaux ! ».

Monsieur HAUTCOEUR, Conseiller Municipal, prend la parole :

« Ce ne sont pas les compagnies low cost qui investissent le moins ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Alors, l'autre mesure compensatoire, c'est l'histoire technique de l'allongement des taxiways pour utilisation totale de la piste et un décollage plus rapide pour monter plus vite ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Ça c'est très important ! Que les avions effectivement décollent bien du début de piste mais pas quatre-cent mètres après ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Prolongation des taxiways et non pas seulement élargissement ! ».

Monsieur DURIEU, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Oui il décolle au bord de la route de Sainghin ! ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Est-ce que vous voyez d'autres choses à ajouter ? ».

Monsieur CARETTE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Les transports en commun car aujourd'hui en l'état ça ne sert à rien ».

Madame WATRELOT, Conseillère Municipale, reprend la parole :

« Oui, ça ne sert à rien de moderniser si on ne fait rien pour les transports en commun ! ».

Monsieur CARETTE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Il faut qu'il développe une dynamique différente, ça peut être je ne sais pas, comme on le disait, le métro, il faut qu'il aille jusqu'à Lesquin. Il est juste derrière. Le TGV peut peut-être s'arrêter au niveau de l'aéroport de Lesquin. Ça faciliterait aussi d'autres transports ».

Madame WATRELOT, Conseillère Municipale, reprend la parole :

« Avant de parler de toute chose, je pense que c'est le premier critère. Si on ne rend pas plus attractif cet aéroport, à quoi ça sert de le moderniser et de faire de l'extension ! ».

Monsieur CARETTE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Et puis si ça devient de plus en plus chargé en voitures et autres, le prix des terrains, et cætera, va diminuer, dans quelques années. Ben oui, pollution, bruit ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Oui, et comme tu disais tout à l'heure, il ne faut pas oublier la nappe phréatique. On commence déjà à être en pénurie d'eau, si en plus on a une catastrophe de ce type... ».

Monsieur CARETTE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Donc sur le transport, il faut qu'il y ait quelque chose de fait. Chaque fois que vous agrandissez une route, il y a de plus en plus de monde dessus. Donc ce n'est pas parce qu'on va mettre une voie de plus à l'entrée de ville. Rappelez-vous les vingt dernières années, on a instauré une quatre voies, et c'est toujours saturé ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Alors Sabrina tu disais si on interdit aux avions de plus de je ne sais pas combien d'années, cinq, dix ans, je ne connais pas bien, on aura plus de low cost, mais il faut savoir ce que l'on veut. A charge pour les low cost de s'équiper d'avions plus récents, mais ».

Monsieur HAUTCOEUR, Conseiller Municipal, prend la parole :

« Ce sont les compagnies low cost qui ont les avions les plus modernes car ils renouvellent leur flotte plus souvent ».

Monsieur DURIEU, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Ils consomment beaucoup moins qu'avant et renouvellent plus souvent ! ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Ah et bien il n'y a plus de problème ! ».

Madame WATRELOT, Conseillère Municipale, reprend la parole :

« Donc c'est bon alors ! ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Est-ce que vous voyez d'autres choses à ajouter ? ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Je sais que le sujet immobilier avait été un peu mis de côté ; je ne sais plus très bien. Est-ce que c'est une compensation qu'il faut demander également, qu'ils le remettent au goût du jour avec les évolutions du travail qu'il y a avec la pandémie et que l'on voit les modifications, avec le télétravail qui s'est développé, il y a déjà beaucoup de bureaux qui sont vides sur Lille et qui cherchent preneurs. Il y a des projets qui n'ont pas pu être arrêtés, qui vont se construire, et qui proposent encore des surfaces de bureaux, est-ce qu'il faut quand même y aller ? Souvent, à côté des aéroports, vous avez des immeubles de bureaux, est-ce qu'il faut quand même aller jusque-là, moi je pense qu'il faut un complément d'analyse du besoin sur la Métropole avant de lancer quoi que ce soit sur ce projet immobilier complémentaire de l'aéroport, parce que d'abord ça amène du trafic, c'est toi qui l'a dit tout à l'heure je crois ».

Monsieur CARETTE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Oui, il y aurait 76% de trafic en plus sur l'aéroport, s'ils investissent dans ce qui n'a pas été prévu pour l'instant ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Il y a la zone de la Haute-Borne qui n'est quand même pas très très loin et qui je ne suis pas certain qu'elle soit complètement saturée, enfin qu'elle soit complètement pleine. Donc est-ce qu'il y a encore une utilité à ce développement immobilier complémentaire qui est une source de revenus également pour Eiffage mais qui n'est pas forcément indispensable dans le but d'évolution qu'il y a aujourd'hui ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Et logements et bureaux ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Il y a des logements aussi ? ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Je pense, non ? ».

Monsieur CARETTE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Là, il faut que le transport suive ! ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Je ne sais pas. Un hôtel oui, mais des bureaux, je ne sais pas ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Je ne sais pas si vous voyez d'autres choses ? On a déjà bien fait le tour. On aura tout dans le compte-rendu, on pourra faire une analyse la prochaine fois, voir si nous n'avons rien oublié, mais je pense qu'on va en rester là ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« C'est diffusé dans le cadre de l'enquête publique ça ? Le compte-rendu du Conseil ? On l'envoie à la Préfecture et il fait partie de l'enquête publique ? ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Oui. Donc je ne pense pas que l'on va passer au vote ? On est bien tous d'accord là-dessus. On mettra effectivement toutes ces réserves ».

Monsieur CARETTE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Pourquoi on ne peut pas faire un vote ? On vote ce que l'on a décidé de faire ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Je pense qu'on est tous d'accord ».

Monsieur DURIEU, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Oui mais le texte n'est pas rédigé ! ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Alors, dans ce cas, on vote en disant qu'on est tous pour la modernisation, contre l'extension et en mettant tous les points que l'on vient d'évoquer ».

Madame DESCAMPS, Conseillère Municipale, prend la parole :

« Là on vote pour une modernisation ! ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Mais qu'est-ce qu'on va marquer dedans ? ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Et bien on est en train de l'écrire là. La délibération que vous avez eue est un projet. Le Conseil d'aujourd'hui modifie ce projet ».

Monsieur DURIEU, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Il faut revoir la délibération ! ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« On n'a pas de délibération et il y a deux fois le mot modernisation ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Aimé c'est un projet. Aujourd'hui, on est tous d'accord pour la modernisation, en mettant que l'on est contre l'extension, avec ce qu'on vient d'évoquer comme le couvre-feu et cætera. Est-ce qu'on est d'accord tous là-dessus ? Oui ? ».

Madame DAZIN-DESLANDES, Adjointe au Maire, reprend la parole :

« On est d'accord pour une sécurisation ! ».

Monsieur DURIEU, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Donc on reporte la délibération à plus tard ! ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Non, on va voter pour ça ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Oui mais il y a le mot modernisation ».

Madame DAVOINE, Secrétaire de Mairie, prend la parole :

« Le mot modernisation est le mot employé dans l'enquête publique ; vous n'allez pas changer le titre de l'enquête publique. Donc le titre de la délibération ne doit pas être changé, c'est bien le contenu de la délibération qu'il faut acter aujourd'hui ! ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Oui, c'est pour ça que l'on va prendre en compte tout ce que nous avons dit aujourd'hui, c'est-à-dire pour la modernisation, contre l'extension, l'instauration d'un couvre-feu, la mise en place d'amendes, la réduction de la pollution. Est-ce qu'on est d'accord sur tous ces points ? On vote là-dessus ? On vote cette motion-là ? Très bien, donc qui s'abstient ? **(1 main levée : Thierry MASQUELIER)**. Qui est contre ? **(Personne)**. Qui est pour ? **(12 mains levées et deux pouvoirs « pour »)**. Merci.

Délibération 2022-06 : Délibération suivante, la six en Ressources Humaines. Lors du Conseil Municipal du 20 juillet 2021, nous avons créé un poste d'Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques. Donc ce poste est noté au tableau des effectifs depuis le 1^{er} octobre dernier. Les entretiens, qui ont suivi l'approbation de cette délibération, ont donné lieu, à l'unanimité des communes du réseau, au recrutement d'un fonctionnaire titulaire sur le cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux. Donc le poste qui a été ouvert n'est pas suffisant pour recruter la coordonnatrice choisie. Pour rappel, il s'agit d'un poste réparti sur les quatre communes : poste à temps non complet à hauteur de 20% d'un temps complet par commune, soit 7h00 par semaine à compter du 1^{er} mars 2022. Cette création permettra la mise en place du réseau. Les premiers travaux du coordonnateur porteront notamment sur la recherche de subventions pour ce réseau. Avez-vous des questions ? ».

Monsieur DURIEU, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Pourquoi un poste d'ingénieur, je trouve que c'est disproportionné par rapport au travail à faire, je ne sais pas mais un Ingénieur je trouve ça complètement débile ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« C'est elle qui a été recruté. On a eu beaucoup de candidats, mais vraiment c'est elle qui faisait l'affaire et comme elle était sur Tourcoing ».

Monsieur DURIEU, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Ça va coûter combien cette affaire ? ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Et bien ce n'est pas grand-chose en plus ».

Monsieur DURIEU, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Oui enfin entre un ingénieur qui coûte je ne sais pas combien tous les mois ».

Madame WATRELOT, Conseillère Municipale, reprend la parole :

« Dans la Fonction Publique, un ingénieur d'études ne gagne pas si bien ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« On parle d'un recrutement d'un quart de poste ; peut-être cinquante ou soixante-dix euros par mois en plus, par Commune, donc ce n'est pas énorme. On a pris quelqu'un qui était compétent par rapport à toutes les candidatures reçues, c'est tout. On ne va pas prendre quelqu'un de moins bien pour rester dans une catégorie. On a pris quelqu'un de compétent, voilà. On parle quand même de bouts de chandelles, Jacques. Après tu votes contre, il n'y a pas de souci ».

Madame WATRELOT, Conseillère Municipale, reprend la parole :

« C'est le titre qui fait réagir ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Oui c'est le titre. Mais cette dame est très compétente ; on a choisi la meilleure, elle est en catégorie A, elle est en catégorie A ».

Monsieur DURIEU, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Avant c'était des bénévoles, ça ne coûtait rien ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Attention, là on parle du réseau de bibliothèques ; on est sur quatre bibliothèques. Ça n'a rien à voir avec Bibliothèque Pour Tous ».

Monsieur DURIEU, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Oui mais avant on avait un fonctionnement de bibliothèque qui ne coûtait rien parce que ce n'était que des bénévoles ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Oui mais là c'est un réseau avec quatre villes, on ne parle pas d'une bibliothèque. On n'est plus du tout dans le même modèle. Alors on n'évolue pas, on reste comme ça. Le réseau, c'est bien, on peut avoir n'importe quel livre à Tressin, à Forest-sur-Marque ou à Anstaing, tu peux avoir le livre d'une bibliothèque gratuitement et tu peux l'avoir ici ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Il y avait soixante inscrits avant, il y en a deux cent déjà depuis qu'on a ouvert ».

Monsieur CARETTE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Il y en a deux-cent-vingt-cinq et il y a encore des inscriptions ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Il n'y a pas photo. Ça vaut le coup d'investir pour le bien et par rapport à une demande de la population ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Et puis ça va faire vivre la Commune. On va faire des conférences, on va faire des tas de choses qui vont faire vivre notre village, c'est très important je trouve. Et on mutualise avec nos voisins ; c'est encore une mutualisation. Là c'est effectivement un coût mais ça va être bénéfique pour tous les habitants. C'est un plus, dans la culture. On est en train de mettre en place les choses, on en reparlera dans un an ; là ça démarre. Mais c'est quelque chose qui nous tenait à cœur. Et ça va se développer. La culture accessible à tous gratuitement c'est quelque chose sur lequel je suis attaché. D'autres questions ? Donc nous allons passer au vote si vous le permettez. Qui s'abstient ? **(3 mains levées : Aimé DUQUENNE, Isabelle DESCAMPS, Jacques DURIEU)**. Qui est contre ? **(Personne)**. Qui est pour ? **(10 mains levées et deux pouvoirs « pour »)**. Je vous remercie.

Délibération 2022-07 : Dernière délibération sur les effectifs de la Commune. Conformément à l'Article 34 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque Collectivité sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité. Donc il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. Le tableau des emplois a été modifié les 29 juin 2019, le 20 juillet 2021 et le 1^{er} février 2022, en considérant l'obligation de saisine du Comité Technique Paritaire pour la suppression d'emploi. Il a été nécessaire de créer en complément : - Un emploi d'Adjoint administratif non titulaire à temps non complet, en raison de l'absence d'un deuxième agent municipal. - Un emploi d'Adjoint technique non titulaire à temps complet, en CDI, en raison de l'ancienneté, cet agent a plus de six ans sur le poste. - Et deux emplois d'Adjoint technique non titulaire à temps complet, en CDD, là en raison du manque d'ancienneté, donc moins de six ans. Je vous propose d'adopter le tableau des effectifs que vous avez eu avec la délibération. Avez-vous des questions sur ce tableau des effectifs ? Je ne sais pas si vous voulez que je revienne sur tous les postes actuels ? ».

Monsieur DURIEU, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Oui tant qu'à faire ! ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Bien sûr, il y a des postes qui sont encore enregistrés car ils ne sont pas passés devant le Comité Technique Paritaire. Ils sont toujours dans les effectifs, mais bien sûr on ne les paye pas. Je pense notamment aux postes de titulaires qui pourraient nous servir plus tard, peut-être ne pas les annuler pour les garder. Mais à ce jour, il n'y a pas d'agents sur ces postes-là. Ils sont toujours créés car ils ne sont pas passés devant le Comité Technique Paritaire. Effectivement, au niveau des effectifs, nous avons vingt postes, mais aujourd'hui, nous avons quatorze agents qui représentent 10,35 Equivalent Temps Plein. N'hésitez pas, si vous avez des questions sur ces postes. Pas de question ? Je vous propose d'adopter ce tableau ».

Madame DESCAMPS, Conseillère Municipale, reprend la parole :

« On garde un poste d'Assistant du Patrimoine en filière culturelle ? ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Oui parce qu'en fait, la demande d'annulation du poste n'est pas encore passée devant le CTP. Donc dès que la candidate sera employée sur l'autre poste, on demandera l'annulation de celui-là. Et on est obligé de passer devant le Comité Technique Paritaire pour annuler ces postes, malgré le fait qu'elle ne sera pas payée sur ce poste-là. Physiquement dans les effectifs, mais pas payé bien entendu. On fera le point, une fois que le nouveau bâtiment sera terminé, avec les dames de services et autres, on fera passer devant le Comité Technique Paritaire tous les postes qui finalement ne servent plus. Je pense qu'en septembre, on refera un Conseil, et on en supprimera pour ne garder que les postes dont nous avons réellement besoin ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Aude peut donner particulièrement son avis, à partir du moment où elle travaille avec eux ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Oui exactement. Et on va attendre que le nouveau bâtiment soit terminé pour clarifier tout ça ».

Monsieur DURIEU, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Juste une petite question. Notre ancienne secrétaire d'accueil est toujours dans les effectifs ? ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Oui elle fait toujours partie des effectifs ».

Monsieur DURIEU, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Par contre l'ancien DGS, c'est fini ? ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Oui c'est fini ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Eddy est toujours dans les effectifs ? ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Oui il est toujours dans les effectifs ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Mais il devrait partir en retraite bientôt non ? ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Oui. Si vous n'avez pas d'autres questions, nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? **(1 main levée : Isabelle DESCAMPS)**. Qui est contre ? **(Personne)**. Qui est pour ? **(12 personnes et deux pouvoirs « pour »)**. Je vous remercie.

Il est 20h20, le Conseil est terminé. Je vous remercie, bonne soirée à tous ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : **14** voix pour – **0** voix contre – **0** abstention, **approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} février 2022.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les an, mois et jour
susdits. Pour copie conforme.

Le Maire

Olivier TURPIN

